

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 19 mars 2013

Compte-rendu sommaire

Le dix-neuf mars 2013, à 19 heures 30, le conseil municipal de la commune de PANOSSAS, légalement convoqué le 12 mars 2013, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Mr Pierre PERROT, Maire.

PRESENTS : PERROT Pierre – LIATARD Pierre - MICHUT Louis - CANDY Christophe - CHIPON Monique - MOUNIER-POULAT Jérôme - LINO Véronique - MONICHON Marcel - DURAND Annie - BORDEL Yves

ABSENT EXCUSE : Néant

ABSENT : Néant

SECRETAIRE DE SEANCE : P. LIATARD et A. DURAND

Après lecture du compte-rendu des délibérations de la réunion précédente, Monsieur Pierre PERROT, Maire, déclare la séance ouverte.

D.2013.001 Report des décisions du Maire

Monsieur le Maire rappelle qu'il a dû prendre des décisions dans le cadre des délégations que lui a confiées le conseil municipal, après l'avis des réunions de commissions de travail des élus, au vu du degré d'urgence ou de respect des délais. Le conseil municipal approuve les décisions du Maire prises dans le cadre de ses délégations, et inscrite ci-dessous :

N° DEC.2013.001 – 05 mars 2013

MAPA – Marché entretien des espaces verts et naturels sur la commune de PANOSSAS

L'offre de l'entreprise AMBIANCE VERTE SARL, économiquement la plus avantageuse au regard des critères annoncés dans le règlement de consultation est retenue pour un montant de 4270 € HT pour le lot 1 (espaces verts) et 1 710 € pour le lot 2 (espaces naturels), soit 5 980 € HT (ou 7 152 € 08 TTC).

D.2013.002 REALISATION D'EMPRUNT

Monsieur le Maire rappelle que suite à la ligne de trésorerie mise en place par délibération du 10 novembre 2011, complétée par délibération du 12 février 2012, et suite à la réunion préparatoire du budget, il est nécessaire de recourir à un emprunt pour réaliser le programme d'investissement qui a été projeté. Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des diverses propositions, et après en avoir délibéré, décide de recourir aux financements ci-dessous exposés et de retenir l'offre du Crédit Agricole Centre Est.

Montant	Durée	Taux fixe	Fréquence de remboursement	Frais de dossier
210 000 euros (déblocage en plusieurs fois possible dans un délai de 6 mois)	144 mois	4.08 %	trimestrielle	420 euros

D.2013.003 ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire présente les différentes demandes de subventions.

Il est attribué une subvention aux organismes suivants :

Garderie des 2 Villages : 299 € 48 (transfert de la subvention CAF)

Mairie de Veyssilieu pour enveloppe coopérative scolaire : 46 euros par enfant scolarisé

C.C.A.S. : 6 500 euros (versé 3 500 euros avant le mois de juin et 3000 euros dans le courant du deuxième semestre)

A tout lire : 400 euros et accord pour transférer un ancien ordinateur de la Mairie qui devra auparavant être formaté

ADMR : 1 700 euros (attention, cette subvention sera à valider par le CCAS, qui la paye sur son budget alloué)

Association les Fils d'Argent : 50 euros (1 résidente)

ACCA de Panossas : avait été décidée lors d'une précédente réunion. Pour info, le premier versement sera équivalent à 347 € 73

D.2013.004 APPROBATION CONVENTION

Monsieur le Maire rappelle la convention qui avait été proposée avec le Lycée AGROTEC de Seyssuel, sur conseils du Conseil Général, afin de réaliser à moindre coût des opérations liées au 2^{ème} plan de gestion dans le cadre des travaux sur l'Espace Naturel Sensible de l'Etang de Marsa. Ces travaux consistent notamment à : débroussaillage des pelouses sèches, intervention sur la Renouée du Japon, entretien de la mare, création des solariums pour les tortues.

Outre le gain financier, ceci permet aux élèves de réaliser des travaux pratiques dans le cadre de leur formation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, confirme son accord et autorise le Maire à signer les pièces administratives nécessaires.

D.2013.005 CONTRAT OSEZ

Monsieur le Maire rappelle qu'il est possible de faire appel à l'association OSEZ pour pallier au remplacement du personnel manquant. Cette solution permet d'être réactif, et n'a pas les contraintes administratives habituelles nécessaires pour un remplacement traditionnel.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, donne son accord pour autoriser Monsieur le Maire à faire appel à l'association à chaque fois que nécessaire.

D.2013.006 CONVENTION ASSOCIATION AMIS PRESSEIR DE MARSAS

Dans le cadre du plan de gestion de l'Espace Naturel Sensible de Panossas, il est possible d'intégrer l'entretien des espaces verts qui relèvent normalement de la gestion associative. Une proposition de convention permettant de préciser les obligations de chaque partie a été proposée et validée par les différentes parties concernées (Mairie de Panossas, Association des Amis du Pressoir de Marsa et le propriétaire Stéphanie MICHUT).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer la convention proposée, ci-jointe annexée.

D.2013.007 CONVENTION NUMERISATION DU CADASTRE

Pierre LIATARD présente le courrier commun des services de la Préfecture et du Conseil Général incitant les communes à approuver une convention de numérisation du Plan Local d'Urbanisme, et de tous les documents d'urbanisme en général, selon un cahier des charges national. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer la convention ci-jointe annexée.

D.2013.008 SERVITUDE DE PASSAGE TERRAIN CONSORTS REVENU

Le conseil municipal est informé que le géomètre a signalé qu'il était nécessaire de modifier l'extrémité de la servitude de passage permettant de desservir le terrain du haut, dans le cadre de l'acquisition du terrain des consorts REVENU, en l'élargissant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la modification du plan de division.

D.2013.009 SITUATION E.N.S. DE MARSAS

Le conseil municipal valide l'ensemble des opérations à effectuer au titre de l'année 2012, conformément au cahier des charges du plan de gestion, retient l'association LO PARVI pour la réalisation des actions inscrites et charge le Maire de demander les subventions correspondantes auprès du Conseil Général.

D.2013.010 PREEMPTION TERRAIN ENS DE MARSA

Il est rappelle que dans le cadre des délégations du Conseil Général à la commune, il est nécessaire de préempter l'ensemble des parcelles situées à l'intérieur du périmètre défini, conformément à la précédente délibération du conseil municipal en date du 20 octobre 2005, qui autorise ensuite le Maire à préempter par arrêté municipal. Des élus signalent le désaccord des parties (acheteur vendeur) pour cette préemption, s'agissant de membres issus de la même famille.

Le Maire étant responsable de la délégation consentie d'une part par le Conseil Général et d'autre part par le Conseil Municipal, il propose de contacter rapidement l'acheteur, le vendeur, et le conseil général pour étudier la meilleure solution (acquisition et bail, ou convention d'usage).

D.2013. 011 ACQUISITION ENS DE CHAMEL

M. le Maire rappelle la délibération du 29/08/2009 adressée au Conseil général de l'Isère pour l'inscription du site au réseau E.N.S et la signature de la convention d'intégration du site en date du 25/09/2009, ainsi que la délibération du 20 septembre 2012 par laquelle le conseil municipal l'autorise à passer toutes les ventes des parcelles situées dans le périmètre, et de demander les subventions correspondantes. Afin d'éviter de contacter les services des Domaines à différentes reprises en fonction des contacts pris par Yves BORDEL, il est proposé de demander au service des Domaines d'estimer l'ensemble des parcelles situées à l'intérieur de l'ENS. Le conseil municipal émet un avis favorable.

D.2013.012 Approbation du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées suite à la modification statutaire liée à l'exercice de la compétence voirie

Il est fait état de la dernière réunion commission voirie au sein de la CCIC. La modification du transfert des charges va entraîner un coût non négligeable sur le budget. Yves BORDEL insiste sur le coût supplémentaire de l'emploi partiel, lié à des interventions de plus en plus importantes. Cependant, le Maire signale que le transfert des charges passe de 8 537 euros à 37 525 euros, mais que l'augmentation liée réellement à l'emploi partiel n'est alors que de 4 200 euros, le reste étant entraîné par le nouveau calcul des charges de voirie, et le rajout de quelques petites portions.

La délibération du 28 juin 2012, approuvée par arrêté préfectoral du 26 octobre 2012 a permis de redéfinir les voiries d'intérêt communautaire en y ajoutant (en plus des compétences préalablement définies) :

- **Aménagement et entretien** : l'ensemble des travaux nécessaires au maintien en état des voies transférées et prise de décision ayant trait à l'élargissement, au redressement ou à l'établissement d'un plan d'alignement des voiries communautaires
- **Les différents éléments de la voirie** (la chaussée, les accotements, les trottoirs, les ouvrages d'art, les bandes cyclables, les équipements de sécurité) sont mis à disposition et entretenus par la CCIC à l'exclusion des réseaux d'assainissement, d'eau, d'électricité, de télécommunication qui restent de la compétence des communes propriétaires ou délégataires de service public même si ces réseaux se situent sous la voie communautaire.

Cette modification étendant la compétence de la CC a pour conséquence de modifier le transfert de charges, ce qui explique la rédaction d'un nouveau rapport de transfert de charges.

L'évaluation des charges est un acte déterminant pour les finances de la communauté de communes de l'Isle Crémieu et pour ses communes membres, qui consiste à identifier et à chiffrer le montant des charges transférées par les communes à la communauté et qui devront être déduites du calcul de l'attribution de compensation des communes.

le conseil communautaire a approuvé en conseil communautaire du 29 novembre 2012 le rapport relatif à l'évaluation des charges transférées, réalisé et adopté par la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLECT) réunie le 13 novembre 2012.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le rapport de la CLECT du 13 novembre 2012

AUTORISE le Maire à signer tout acte afférent à ce dossier.

D.2013.015 TARIF EMBLACEMENT

Monsieur le Maire rappelle le projet de vente ambulante par des boulangers installés sur la commune de PANOSSAS et qui ont sollicité l'attribution d'emplacements sur la commune.

Le conseil municipal, considérant la nécessité de soutenir ce type de commerce qui est manquant sur la commune, et dans l'attente de constater que le projet est viable, donne un avis très favorable pour octroyer la gratuité des emplacements jusqu'au 31 décembre 2013, pour un emplacement 2 fois par semaine, au bénéfice de la Boulangerie des Girouettes.

D.2013.016 AVENANT SOCOTEC

Pierre LIATARD présente l'avenant au contrat proposé par le bureau d'étude SOCOTEC, relatif à la vérification des aménagements ludiques communaux, afin d'adapter l'intervention aux nécessités réglementaires. Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant proposé concernant le contrat de vérification périodique des aires collectives de jeux.

D.2013.017 PROJET CULTUREL « LE CŒUR EN BALADE »

L'ensemble du conseil municipal a été destinataire de la demande de l'association « le cœur en balades » qui sollicite le gîte et le couvert pour une représentation au mois de juillet. La commune pourrait gérer la billetterie, et devra également s'occuper de l'organisation.

Le conseil municipal, bien que très sensibilisé à la demande, émet des réserves. Ce genre de demande pourrait relever du comité des fêtes. Il rappelle que la réglementation actuelle ne permet pas d'autoriser le bivouac dans la salle. De plus, le conseil municipal avait interdit par délibération l'utilisation de la salle sur les mois de juillet et août. Il vaudrait mieux que ce projet soit porté par une association. Enfin, c'est la CCIC qui a la compétence culture. Jérôme MOUNIER-POULAT est chargé en conséquence de contacter les demandeurs pour les inviter à se mettre en rapport avec Monsieur CHOLLIER, responsable à la CCIC et qui pourra mieux répondre à la demande en leur proposant une salle mieux adaptée aux besoins.

SITUATION DOSSIERS DE TRAVAUX

Chemin des Fuziers : la demande de subvention est en cours d'étude auprès de la Préfecture dans le cadre de la Dotation Territoire. Une fois la subvention obtenue, il sera possible de lancer l'appel d'offres et les travaux suivront.

Rénovation petit patrimoine (lavoirs) : les subventions sont accordées. Il reste à compléter l'appel d'offres avant la réalisation des travaux.

Rénovation plaque ancienne Mairie et lettres du Monument : Pierre PERROT se charge de relancer l'entreprise BOUDRIER.

Fouilles archéologiques : la Région ayant renouvelé sa subvention, les fouilles pourront reprendre d'ici peu.

Rénovation intérieure église : la commission continue de travailler à l'élaboration du cahier des charges.

Sanitaires école primaire : il faut travailler le dossier en commission, l'implantation de 5 toilettes semble surdimensionnée pour 1 classe. Il est rappelé que l'Architecte doit faire parvenir ses conditions d'intervention. Il est proposé que la commission se réunisse en présence de la directrice afin de définir les besoins.

Alertes SMS : Jérôme MOUNIER-POULAT doit s'assurer de la réglementation (déclaration à la CNIL) et du respect de la confidentialité et protection des listes de téléphone. Après comparaison des possibilités, il proposera au conseil municipal de valider le choix, et un courrier informatif sera alors adressé aux habitants.

Epandeur à sel : Le conseil municipal émet un avis favorable pour procéder à l'acquisition d'un épandeur à sel et sable dont le coût est estimé à environ 5 900 euros HT.

D.2013.018 REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES : demande de report date d'effet

Jérôme MOUNIER-POULAT signale que suite aux contacts qu'il a pris avec les institutrices, la solution évoquée serait d'instaurer les horaires d'école suivant (à affiner en fonction des horaires de car respectifs sur chaque commune) :

ECOLE : 8h30-11h30 et 13h30/15h45 lundi, mardi, jeudi et vendredi et 9 h 00 – 12 h 00 ou 8 h 30-11 h 30 le mercredi.

ACTIVITES PEDAGOGIQUES : 15 h 45 – 16 h 30

En tout état de cause, il convient de continuer à travailler le projet en fonction des différents éléments à prendre en compte (personnel et activités à mettre en place, garderie, cantine, transport, coût...).

Pierre LIATARD signale qu'il lui semble que des communes regroupent ces activités pédagogiques sont plutôt regroupées sur environ deux journées, ce qui peut être plus judicieux pour suivre les activités pédagogiques.

En outre, il est rappelé que malgré la concertation avec les différents intervenants, la décision finale reviendra aux services de l'inspection, qui va raisonner sur un projet de « secteur ».

Afin d'étudier les possibilités les mieux adaptées, il est donc proposé de reporter la date d'effet de la réforme. En conséquence, le conseil municipal décide :

- de solliciter une dérogation pour reporter à la rentrée scolaire 2014-15 la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires, et notamment l'organisation de trois heures hebdomadaires d'accueil des écoliers dans les écoles communales ;
- de charger Monsieur le maire d'en informer le directeur académique des services de l'éducation nationale et le conseil général au titre du transport scolaire.

DIVERS

Fin du SIVU : Il est mis fin à la compétence du SIVU sur le Pays de l'Isle Crémieu à compter du 1^{er} janvier 2013.

Courses cyclistes : plusieurs courses traverseront la commune au printemps.

Problème coupure d'eau : Pierre LIATARD évoque la coupure d'eau qui a eu lieu dans le week-end, sur les communes de Panossas et de Chozeau, conséquence involontaire d'une intervention des pompiers lors d'un départ de feu au hameau de Coriau. Ceci était déjà arrivé auparavant lors d'un entraînement, et génère des coûts pour le Syndicat. Il informe le conseil municipal qu'un courrier du Syndicat des eaux de Chozeau-Panossas sera adressé aux Pompiers pour les sensibiliser.

Dossier ATESAT : la convention d'intervention des services pour l'assistance des services de l'état dans le cadre des dossiers d'urbanisme n'est pas revenue. Le dossier sera donc évoqué ultérieurement.

Pour info, date prévisionnelle prochaine réunion de conseil :

Jeudi 11 avril à 19 00 (ordre du jour principal : vote des budgets)

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée.